



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 50184

Numéro SIREN : 449 532 670

Nom ou dénomination : AXENS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2014 sous le numéro de dépôt 7720

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	03052184
le :	30 DEC. 2014
N° dépôt :	7720
Visa du greffier : <i>[Signature]</i>	

AXENS AUDIT
 - : -
Société par actions simplifiée au capital de 145 000 €
 - : -
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
17, rue de la Presse
 - : -
449 532 670 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze

Le dix huit décembre

Au siège social de la société

Les associés de la Société sus désignée, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président du comité de direction conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Benoit PERIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Cabinet HLB AUDIT, Commissaire aux comptes, est également présent.

Le Président constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents, représentés et ayant régulièrement adressé un formulaire de vote par correspondance possèdent 14.360 actions ayant le droit de vote comme totalisant 14.360 actions sur 14 360 actions ayant le droit de vote et qu'à ces 14.360 actions représentées sont attachées 14.360 voix.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés (ou les justificatifs des télécopies de convocation adressées aux associés) ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2014 ;
- Le rapport de gestion du Comité de Direction ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que ces mêmes documents, conformément auxdits statuts, ont été communiqués dans le même délai aux associés répondant aux conditions réglementaires qui en avaient fait la demande.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du comité de direction sur l'activité sociale et sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 ; quitus au Comité de Direction ;
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4. du C.G.I. ;
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des opérations de l'exercice s'y rapportant ;
- Nomination de Monsieur Frédéric FOURNIE en qualité de Directeur Général ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion du comité de direction et des comptes annuels et des rapports du Commissaire aux comptes de la société.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

//////////////////////////////////// //////////////////////////////////////

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les dirigeants sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 et dont les comptes viennent d'être arrêtés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Comité de Direction, nomme en qualité de Directeur Général sans limitation de durée à compter de ce jour :

Monsieur Frédéric FOURNIE
demeurant à SAINT REGIS DU COIN (Loire), Bourgaud des Prés

né à ROANNE (Loire)
le dix juillet mil neuf cent soixante et onze

lequel déclare accepter ladite fonction et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Les pouvoirs du Directeur Général est identique à ceux du Président. Chaque Directeur peut agir individuellement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

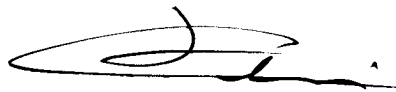
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le Président.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.